

**Recours aux dispositifs européens  
pour la mise en œuvre des missions  
urbanisme et paysage**

# Sommaire

Alpilles.....	3
Avesnois.....	3
Armorique .....	4
Boucles-Seine-Normande .....	4
Camargue .....	4
Chartreuse.....	5
Forêt d'Orient.....	5
Haut-Languedoc .....	5
Haute-Vallée de Chevreuse.....	6
Livradois-Forez.....	6
Loire Anjou Touraine.....	6
Lorraine.....	7
Marais du Cotentin et du Bessin.....	7
Massif des Bauges .....	7
Millevaches en Limousin .....	7
Montagne de Reims .....	9
Monts d'Ardeche .....	9
Morvan.....	9
Narbonnaise en méditerranée.....	10
Oise-Pays de France.....	10
Perche .....	10
Périgord-Limousin.....	11
Pyrénées Ariégeoises .....	11
Pyrénées Catalanes.....	12
Scarpe-Escaut .....	12
Verdon .....	13
Vexin Français.....	13
Volcans d'Auvergne .....	13

## **ALPILLES**

Le Parc a porté/porte plusieurs types d'actions co-financées par les fonds européens.

En dehors de la mobilisation de FEDER sur l'animation d'un DobOb Natura 2000, nous avons sollicité du FEDER (domaine 3.3.2 du PO FEDER PACA) pour la réalisation d'une étude sur l'application de la Directive Paysage des Alpilles (DPA). Nous avons également sollicité du FEDER pour la réalisation du Schéma de la fréquentation du Parc naturel régional et qui concerne l'encadrement de la pratique des Activités de Pleine Nature dans le Parc naturel régional des Alpilles (domaine 3.3.2. du FEDER).

Par ailleurs, nous sommes engagés dans un programme européen intitulé QUALIGOUV et financé par le FEDER au titre du programme MED (INTERREG IV B). Ce programme, piloté par la Région de Murcie, vise à améliorer la qualité de la gouvernance et la gestion forestière dans les espaces protégés méditerranéens.

Par ailleurs, nous sommes co-animateurs, avec le Parc naturel régional de Camargue et le Pays d'Arles, d'un programme LEADER. Et à ce titre nous sommes les porteurs d'une action de formation dédiée à la plus value de l'approche paysagère dans les projets d'aménagement et de développement durable du territoire. Nous sommes également porteurs d'une action de formation/action sur la valorisation et la transmission des savoirs faire ancien en matière d'oléiculture.

Au-delà de ces projets, nous sommes engagés dans une démarche plus globale qui vise à optimiser et rationaliser le recours aux fonds européens sur nos demandes de financements (et donc aussi sur l'urbanisme et le paysage).

[Retour sommaire](#)

## **AVESNOIS**

Sur la période 2007-2009, aucun financement européen n'a été mobilisé par l'urbanisme et le paysage, hormis pour le projet "Vers un urbanisme de qualité" (INTERREG) mais qui n'est pas un projet propre au Parc de l'Avesnois. Ceci s'explique par le contexte de réorganisation des pôles et de révision de la charte, consommateurs de temps.

Sur la période précédente, soit en 2006, des projets mobilisaient Leader +.

Pour la période 2010-2012, le Parc a formé un gros projet INTERREG sur tout ce qui est patrimoine bâti (né suite à une journée d'échanges avec les GAL belges, qui a permis de prendre conscience de l'existence de problématiques communes en terme de patrimoine bâti et de caractérisation de ce patrimoine). Ce projet doit permettre une meilleure connaissance de ce patrimoine, de le valoriser et de le réhabiliter. Le Parc de l'Avesnois est chef de file sur ce projet (car GAL belges trop petit).

Monter un projet INTERREG est assez lourd (obligations de justifications administratives) et mobilisateur de temps et de personnes, au bilan environnemental

peut-être mitigé, mais s'il est indéniablement positif en terme d'échanges (plus lourd qu'un projet FEDER).

[Retour sommaire](#)

## **ARMORIQUE**

Le Parc a déjà monté un projet INTERREG, sur les Monts d'Arrée, précédemment. Aujourd'hui, hormis le nouveau projet INTERREG, le Parc mobilise des crédits européens pour Natura 2000 quand le Parc est opérateur.

Le peu de projets européens s'explique par le fait que, de plus en plus, le Parc s'oriente vers de l'accompagnement des collectivités et moins vers du portage en direct.

[Retour sommaire](#)

## **BOUCLES-SEINE-NORMANDE**

Le Parc mobilise beaucoup de financements européens en matière d'environnement :

- FEDER pour études environnementales
- FEADER : poste Chargé de mission Natura 2000 (financé par le FEADER et la DREAL).

Le Parc n'a pas de programme LIFE.

En matière d'urbanisme, un dossier va être prochainement déposé pour mobiliser du FEDER et ainsi financer des outils de communication en matière d'architecture bioclimatique.

Un projet INTERREG avait été déposé sur les thèmes du paysage, de l'architecture et de l'agriculture, d'un budget de près de 11 millions d'euros. Le projet réunissait 19 partenaires, dont trois Parcs naturels régionaux et des Parcs anglais.

Il n'a pas abouti, en raison de son ambition (grand nombre de partenaire, budget très important), mais aussi d'un déséquilibre des dépenses entre la France et l'Angleterre. L'intérêt transfrontalier n'était pas évident au regard de l'analyse qui a été faite par le service instructeur.

## **CAMARGUE**

Le Parc ne mobilise pas de fonds européens sur les thématiques urbanisme et paysage, par manque de lisibilité des possibilités.

D'autre part et jusqu'à aujourd'hui, les financeurs locaux ont permis de financer les actions du Parc, faisant que celui-ci ne s'est pas tourné vers les crédits européens.

Mais le contexte évolue, plutôt défavorablement : les financements sont difficilement mobilisables sur le patrimoine et la préservation du bâti, la mission paysage de la Région est supprimée. Le Parc pense à faire appel aux mécénats, mais pense aussi approfondir les possibilités offertes par l'Europe.

La mission paysage de la Région a financé l'observatoire photographique du paysage ; elle finance aujourd'hui la charte de paysage et d'urbanisme, à venir sur le nouveau territoire du Parc.

Le cahier des charges est en cours de rédaction, la consultation devrait avoir lieu le mois prochain.

Le calendrier prévoit un déploiement du projet sur deux ans :

- une première année pour obtenir une vision partagée du paysage et une connaissance commune des enjeux (diagnostic, recueil de données, partage de la notion de paysage, concertation)
- une seconde année pour construire une stratégie et développer des outils.

L'objectif final est que les résultats de la charte soient intégrés aux documents d'urbanisme. Le travail de concertation se ferait avec les techniciens et services urbanisme des communes, mais aussi avec les habitants. La forme que pourrait prendre cette concertation est en cours de définition (retours des prestataires).

[Retour sommaire](#)

## **CHARTREUSE**

Le Parc est porteur d'un GAL. Il mobilise du LEADER sur des actions de formation / sensibilisation, à hauteur de 15 000 € sur 2 ans.

Peu de crédits européens sont mobilisés en urbanisme.

[Retour sommaire](#)

## **FORET D'ORIENT**

Le Parc ne mobilise pas de fonds européens. Il est néanmoins possible qu'un dossier soit monté pour la révision du schéma directeur en SCOT.

Le Parc bénéficie, via la Région, du fonds FEADER pour l'ingénierie locale, mais ne mobilise rien pour les projets, le FEADER étant trop compliqué à mettre en œuvre.

Le Parc a été candidat pour porter un groupe d'action local (GAL) mais n'a pas été retenu.

[Retour sommaire](#)

## **HAUT-LANQUEDOC**

L'urbanisme relève surtout du budget de fonctionnement, et n'est donc pas concerné par la mobilisation des fonds européens.

Le programme Natura 2000 mobilise du FEADER à hauteur de 50 % pour la partie tarnaise et à hauteur de 40 % pour la partie héraultaise. Les MAE mobilisent également du FEADER.

Des crédits FEDER seront également mobilisés pour la réalisation d'une Convention d'Animation Territoriale en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (action prévue pour 2010-2012).

Globalement les dossiers européens sont chronophages.

[Retour sommaire](#)

## **HAUTE-VALLEE DE CHEVREUSE**

Le Parc ne mobilise pas de fonds européens (Région Ile-de-France), mais il faut dire que le Parc est relativement bien loti budgétairement parlant.

[Retour sommaire](#)

## **LIVRADOIS-FOREZ**

Le programme LEADER 2007-2013 consacre un important volet aux paysages, urbanisme et éco-construction.

Le Parc porte un GAL (il n'y a pas une juste superposition des 2 périmètres du fait de la non-éligibilité de quelques communes du Parc). De ce fait, les financements européens sont très lisibles, et alimentent les projets du Parc (maîtrise d'ouvrage) et des collectivités du Parc (assistance à maîtrise d'ouvrage).

Au comité de programmation (instance décisionnelle du GAL), sont représentés les acteurs du Parc ainsi que la société civile, notamment des architectes, etc. La présence de ses "initiés" permet, par exemple sur le projet de Bertignat, de dire si l'opération répond aux critères de l'éco-construction. Une grille d'analyse est d'ailleurs en cours d'élaboration.

La commune monte le dossier, avec une assistance du Parc (technique et financière). Le dossier est ensuite examiné par le comité de programmation, qui donne son avis.

L'Etat fait le paiement effectif (Agence de paiement des crédits européens, DRAF).

La règle est que LEADER vienne à hauteur de 55 % d'un projet, mais ça dépend des co-financements.

Exemple du projet de Bertignat :

- étude préalable : 15 000 € HT, financée à 55 % par LEADER
- études techniques pour la réalisation : 60 000 € HT, LEADER a contribué à 27-28 000 €

Au terme du projet, LEADER aura contribué à hauteur d'env. 40 ou 70 000 €, au côté de la Région, du Département, ...

[Retour sommaire](#)

## **LOIRE ANJOU TOURAINE**

Le Parc a mobilisé des fonds européens sur les questions de paysage grâce au Pays animateur d'un programme LEADER « connaissance, dynamisation et promotion des richesses patrimoniales ».

Le Parc mobilise du FEDER sur la restauration et la gestion du patrimoine naturel. Le montage de dossier n'est pas aisé et est surtout chronophage (pas d'ingénierie spécifique).

[Retour sommaire](#)

## **LORRAINE**

Le Parc est porteur du GAL de l'Ouest du Parc naturel régional de Lorraine sur la thématique du tourisme durable.

Le GAL "Moselle sud : territoire d'eau, terre d'accueil et de partage" couvre également une partie du territoire.

L'Atelier de projets sera ainsi financé à hauteur de 50 % avec le FEADER (LEADER) : animation, recrutement d'un emploi à temps plein de 10 mois.

Le Parc travaille avec les Parcs de Belgique, du Luxembourg et d'Allemagne (INTERREG).

[Retour sommaire](#)

## **MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN**

L'équipe du Parc comprend un Chargé de mission international.

Le contrat ATEnEE permet de financer des démarches de sensibilisation des communes (organisation de visites, expérimentations). Il permet de financer également une politique d'accompagnement des démarches avec les CAUE mise en place en 2008 (mission de courte durée des CAUE sur une commune, en amont du projet, avant le lancement de la maîtrise d'œuvre).

Globalement, le montage de dossier européen est compliqué, notamment en ce qui concerne les candidatures INTERREG (en cours).

[Retour sommaire](#)

## **MASSIF DES BAUGES**

Le Parc ne mobilise pas de fonds européens en matière d'urbanisme et paysage, par faute de temps pour monter les dossiers et parce que le Parc a des financements autres.

Il n'y a pas de chargé de mission Europe au Parc, néanmoins une personne est en charge de la gestion financière des programmes LEADER (Parc porteur d'un GAL) et INTERREG, une autre est en charge de leur animation.

[Retour sommaire](#)

## **MILLEVACHES EN LIMOUSIN**

Le Parc a la particularité de fonctionner avec un contrat Parc : tous les 3 ans, les cofinanceurs (Etat, Région, Département) se réunissent pour négocier et budgétiser les actions des années à venir. Cela signifie que, pour le Parc, les financements de ses

actions sont quasiment garantis, même si une demande de subvention doit être faite à chaque lancement d'action. Les financements européens ne sont pas contractualisés dans ce cadre, mais à l'occasion de ces réunions les co-financeurs orientent le Parc sur les lignes potentiellement mobilisables.

Les Parcs limousins ont été consultés sur le Document Régional de Développement rural, déclinaison du Programme de développement rural de l'hexagone (FEADER), ayant permis au Parc naturel régional de Milleval en Limousin d'avoir un rôle sur Natura 2000. Exemple des têtes d'abattage pour les feuillus. Le Parc a pu permettre l'intégration de préconisations sur les sites Natura 2000,

Pour le Parc, ce programme triennal (contrat) fixe des objectifs et prépare à l'évaluation de la charte d'autant qu'il fait l'objet d'un suivi régulier (consommation des crédits), mais le Parc, créé il y a six ans, n'a pas encore connu de renouvellement de charte. Il prépare l'évaluation de la charte en s'impliquant dans la mise en œuvre du logiciel EVA.

Deux chartes paysagères (sur sept prévues, c'est-à-dire une par entité paysagère) ont été réalisées et financées par du FEDER à hauteur de 40 % environ. Sans ce cofinancement, les chartes n'auraient vraisemblablement pas pu être réalisées.

Dans le cadre du projet corridor Massif central, le Parc mobilisera des fonds Massif central sans doute directement (sous réserve et non en maîtrise d'ouvrage IPAMAC).

Le Parc est porteur d'un GAL, dont le périmètre ne couvre pas tout à fait le périmètre du Parc. Un Pays LEADER (GAL Corrèze-Ventadour) couvre le sud du Parc, cela s'est fait en accord avec celui-ci sur les actions.

Le GAL PNR de Milleval en Limousin est axé sur l'attractivité du territoire avec un volet tourisme et petit patrimoine, culture, agriculture. Pour ce dernier, il y a des fiches pastoralisme (323 C), MAE (214 I 3) et milieux aquatiques, investissements non productifs agricoles (216), animation et travaux (323 D). Les actions en matière de paysage sont possibles, mais à la marge, pas directement, à travers la ligne "autre patrimoine naturel" (323 D).

LEADER permet d'abonder les fonds publics nationaux à hauteur de 30 à 55 % (< 70 %, plafond des subventions).

Les crédits LEADER constituent une enveloppe importante, mais n'apportent pas plus de financements sur la Région Limousin car ne viennent pas en plus de ce qui a déjà été contractualisé.

L'équipe du Parc comprend un chargé d'animation du programme LEADER, en charge d'une part de l'animation technique mais aussi des aspects administratifs. Les chargés de mission montent les dossiers techniques dans leur domaine respectif.

Les programmes européens de type LEADER sont difficiles à mettre en œuvre, mobilisateurs de temps et de personnes, faisant que leur plus-value est amoindrie.



Les programmes LIFE nature par exemple impliquent un temps de travail en amont dédié à l'élaboration des projets tel que, en l'absence de moyens supplémentaires il est impossible pour le Parc de se lancer.

[Retour sommaire](#)

## **MONTAGNE DE REIMS**

Le Parc ne mobilise pas de financements européens sur le thème de l'urbanisme. Il n'y a en fait pas de lisibilité sur les fonds européens qui pourraient être mobilisés sur ce thème.

Le FEDER contribue au Plan climat, mais il s'agit plus de préoccupations énergétiques qu'urbaines.

En 2009, le FEADER a permis de financer de l'ingénierie territoriale.

En fait, la faible importance de dossiers montés s'explique en grande partie par un manque de temps et de moyens humains (il faudrait consacrer un temps plein à l'Europe).

Aucun Pays couvrant le territoire du Parc ne mobilise de LEADER. C'est peut-être en cours pour un des deux Pays, mais ce n'est pas clair pour le Parc dans la mesure où le périmètre de ces Pays déborde largement le territoire du Parc (le Parc ne représente qu'une petite partie du territoire des Pays).

[Retour sommaire](#)

## **MONTS D'ARDECHE**

Le Parc porte un GAL.

Le programme LEADER est tourné vers l'accueil d'actifs et d'habitants, et permet de financer des études d'urbanisme, de faisabilité. Il permet de faire de l'animation auprès des communautés de communes sur la gestion d'espace, mais n'a pas été sollicité sur ce point pour l'instant.

Sur le programme européen précédent, le Parc mobilisait LEADER +, qui contribuait à hauteur de 50 % à des études d'urbanisme. C'est un levier très important.

En matière d'énergie, le Parc a mobilisé le programme européen RES & RUE (économie d'énergie et énergies renouvelables).

D'autres partenariats pourraient se faire avec le programme LEADER, sur l'accueil d'actifs et d'habitants, au cœur duquel se trouve l'urbanisme.

[Retour sommaire](#)

## **MORVAN**

Le Parc ne mobilise pas de fonds européens sur les thématiques urbanisme et paysage : il n'existe pas de ligne de crédits sur ces thématiques.

Les dossiers européens sont lourds à monter et chronophage (expérience précédente sur un dossier de variétés fruitières Parc).

Le Parc est porteur d'un GAL, donc mobilisateur de LEADER sur la thématique "Valorisation des produits du terroir" (économie, agriculture et forêt, culture).

[Retour sommaire](#)

## **NARBONNAISE EN MEDITERRANEE**

Le Parc ne mobilise pas de fonds européen sur les questions d'urbanisme et de paysage.

Il va mobiliser du FEADER pour la réalisation d'une charte paysagère sur un secteur soumis à une forte pression (zone de piémont, infrastructures de transport...). Le Parc a été orienté vers les fonds européens par la DREAL, la DIREN à l'époque, dans le cadre de la négociation annuelle du contrat de Parc. Cette charte paysagère sera reprise dans le SCOT décliné en deux schémas de secteur sur des zones d'intensification de l'urbanisation.

Le Parc a mobilisé des crédits européens sur la gestion des lagunes. Un programme LIFE environnement avait été monté. C'est assez lourd mais intéressant car permet de monter des projets conséquents.

L'équipe du Parc comprend une chargée de mission en charge du montage des financements européens, qui peut aussi conseiller sur les aspects juridiques (formation juriste).

[Retour sommaire](#)

## **OISE-PAYS DE FRANCE**

Le Parc n'est pas éligible aux fonds européens. Par contre Il a travaillé pas le passé sur certains programmes INTERREG II initiés par la Région Ile-de-France.

L'accès aux fonds européens est flou.

[Retour sommaire](#)

## **PERCHE**

Concernant l'urbanisme, le FEDER finance à hauteur de 30 % le poste d'urbanisme durable (actuellement vacant) et quelques actions (organisation d'un voyage d'études, ...).

Le Parc est actuellement en pleine réflexion sur les financements européens.

Le Parc déplore un manque de lisibilité général sur l'attribution des crédits européens, pour des territoires concernés par 2 régions. C'est le cas pour le poste Urbanisme durable : les financements européens ont été interrompus pour cause

avancée de l'impossibilité de cumuler du FEDER des Régions Centre et Basse-Normandie. Aujourd'hui, ce cumul problématique est résolu, grâce à une clé de répartition qui prévoirait un financement à hauteur de 2/3 pour la Basse-Normandie et de 1/3 pour le Centre.

Mobiliser les crédits européens est capital pour le Parc, pour poursuivre à équipe constante. Le Parc n'a pas l'ingénierie suffisante (pas de formation des chargés de mission, manque de temps) pour y voir plus clair dans ce millefeuille, et pense de plus en plus à déléguer cette partie à des organismes tels que le Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands (CREAN).

Le Parc essaie de se rapprocher des Pays, qui eux mobilisent le LEADER avec les projets des communes et intercommunalités.

[Retour sommaire](#)

## PERIGORD-LIMOUSIN

Le Parc est porteur du GAL Châtaigneraie Limousine, donc mobilisateur de LEADER, sur la thématique biodiversité (financement des actions à 60 %).

Le recrutement d'un animateur Leader est en cours, financé par LEADER.

Le Parc rencontre en effet des difficultés dans la réalisation du programme.

Des dispositifs aussi efficaces auraient permis le recrutement d'un chargé de mission eau par exemple (financements Agence de l'Eau, Région, Europe) mais auraient été moins lourds sur le plan administratif.

[Retour sommaire](#)

## PYRENEES ARIEGEOISES

Le poste de chargée de mission architecture et urbanisme ne mobilise aucun financement européen.

Cf. Camille au : 05 61 02 71 69

Feader : ingénierie mise en œuvre de façon générale Feader : soutien aux PLU, env. 6 000 €
---

Feder : rencontre scientifique Feder : inventaire zones humides (50%) Feder : études sur les impacts de l'hydroélectricité (40%) Feder : Pôle d'excellence rurale filière bois
---

Leader : hébergements à démarche éco-responsables Leader : EEDD
--

[Retour sommaire](#)

## **PYRENEES CATALANES**

2007-2008 :

- chartes paysagères et urbaines : coût total de 110 000 € avec participation du FEDER à hauteur de 50 %
- valorisation du travail mené dans le cadre des chartes : coût total de 60 000 € avec participation du FEDER à hauteur de 50 %
  - 1/ outil complémentaire au site institutionnel du Parc (SIT)
  - 2/ élaboration (rédaction, graphisme, édition/impression, web) de synthèses et cahiers de recommandations à la suite des chartes

2009-2010 :

Le programme LEADER du Pays Terres romanes en pays catalan (GAL) est centré sur le tourisme. Les répercussions sur urbanisme et paysage seront donc indirectes : préconisations urbanistiques, paysagères pour les hébergeurs.

Les financements européens ne permettront plus l'élaboration d'outils mais la valorisation d'objectifs.

Le Parc mobilise le fonds FEDER – INTERREG IV B – SUDOE (trame verte et bleue), le fonds massif.

Une personne est en charge des dossiers européens : chargée de programmation. Le montage des dossiers constitue une part non négligeable du travail de la chargée de programmation et des chargés de mission, mais permet de mobiliser beaucoup de financements.

[Retour sommaire](#)

## **SCARPE-ESCAUT**

L'urbanisme ne mobilise pas de financement européen.

A noter que l'observatoire photographique du paysage transfrontalier (initiative du Parc de l'Hainaut), mis en place depuis bientôt un an et demi, est mobilisable progressivement par les équipes, dont l'urbanisme.

Exemple de mobilisation de cet observatoire par l'urbanisme : dans le projet d'aménagement urbain durable, il est question d'utiliser l'observatoire pour organiser la concertation.

Les programmes paysages et patrimoine bâti sont financés à hauteur de 50 % par le programme INTERREG IV.

Le Parc Scarpe-Escaut est fortement en contact avec le Parc naturel belge des Plaines de l'Escaut. Ils forment le Parc de l'Hainaut. Celui-ci a mobilisé les fonds INTERREG I, II, III, et mobilise l'INTERREG IV A. Ce programme, issu du fonds européen FEDER, finance 80 % des actions hors fonctionnement, à hauteur de 50 % (soit environ 250 000 € / an).

L'opérateur chef de file est le Parc belge : ayant ouvert un compte unique pour l'ensemble des opérateurs qui sont dans un même programme d'actions, il perçoit les subventions européennes et les distribue aux partenaires dans un délai raisonnable. Quelques actions mobilisent le FEADER : politiques agricoles, dont mesures agri-environnementales.

Quelques autres actions mobilisent des fonds européens qui transitent par l'Etat.

[Retour sommaire](#)

## **VERDON**

Le Parc n'est probablement pas éligible aux fonds structurels, car n'en mobilise pas. Or le Parc s'implique beaucoup dans la recherche de financements extérieurs.

Le Parc est co-porteur de GAL, donc mobilisateur de financements LEADER axés sur le développement économique durable.

[Retour sommaire](#)

## **VEXIN FRANÇAIS**

Il semble que la Région Ile-de-France ne soit pas éligible aux fonds européens, du moins jusqu'à récemment.

Des expériences antérieures vécues, hors Ile-de-France, permettent de dire que le montage de dossier est compliqué.

[Retour sommaire](#)

## **VOLCANS D'AUVERGNE**

Le Parc mobilise du FEDER pour le schéma paysager.

Le Parc est porteur d'un GAL, qui couvre les deux tiers de son périmètre. Il est axé sur l'économie et le social.

L'Union européenne interdit que des fonds européens, au moins LEADER, soient mobilisés sur les documents d'urbanisme, ce qui limite le champ d'action.

Pour autant des crédits ont été mobilisés sur des actions de formation.

Un dossier FEDER a été déposé et validé sur une entrée paysage.

[Retour sommaire](#)